



Conseil économique et social

Distr. générale
17 novembre 2015
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixantième session

14-24 mars 2016

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session

extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par la Fondation Marangopoulos pour les droits de l'homme, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Rôle des hommes et des garçons dans la promotion de l'égalité des sexes suite à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015.

La promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes est toujours un sujet d'actualité sur le plan international, tout particulièrement suite à la récente adoption des objectifs de développement durable.

L'année 2015 a marqué pour la communauté internationale le vingtième anniversaire de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. La Déclaration de Beijing invitait clairement, et de manière inédite, les hommes à « participer pleinement à toute action favorisant l'égalité des sexes » et précisait que l'égalité des femmes et des hommes relève des droits de l'homme et est une condition de la justice sociale. La Déclaration constitue par conséquent un préalable essentiel à l'égalité, au développement et à la paix.

Cependant, malgré les vingt années passées, aucun État n'est pour le moment pleinement parvenu à l'égalité des sexes en raison des nombreux obstacles qui s'opposent toujours à l'égalité des chances entre hommes et femmes dans tous les aspects de la vie, notamment la vie privée et la vie de famille, l'éducation, la santé, l'emploi et la prise de décisions. L'édification d'une société fondée sur l'égalité des sexes s'est révélée difficile du fait de la persistance des stéréotypes sexistes et des nombreux obstacles d'ordre socio-culturel, économique et politique auxquels sont confrontées toutes les sociétés. Pour ce qui est plus précisément du rôle des hommes et des garçons, une société fondée sur l'égalité des sexes implique le plus souvent que ces derniers adoptent de nouveaux comportements et modes de pensée, qu'ils remettent en question les stéréotypes traditionnels liés à la virilité et qu'ils redéfinissent leur relation aux femmes et aux filles.

De fait, on considère généralement que l'égalité des sexes et l'autonomisation n'ont d'importance que pour les femmes. S'il est essentiel de veiller à ce que ces dernières jouent un rôle moteur en matière de promotion de l'égalité des sexes, il n'en demeure pas moins que l'autonomisation des femmes, en contribuant directement au développement local, national et international, bénéficie à tous sur le plan social. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme estime à cet égard que l'égalité des sexes ne concerne pas seulement les « droits de la femme » mais que la question « devrait interpeller vivement autant les hommes que les femmes » (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, « Universal Declaration of Human Rights – In six cross-cutting themes » [Déclaration universelle des droits de l'homme en six thèmes transversaux], (<http://www.ohchr.org/EN/UDHR/Pages/CrossCuttingThemes.aspx>) La Commission de la condition de la femme « reconnaît que les hommes et les garçons sont à même de contribuer aux changements – attitudes, relations, accès aux ressources et prises de décisions – indispensables pour promouvoir l'égalité des sexes et la pleine jouissance par les femmes de tous leurs droits fondamentaux » et aussi que « la société dans son ensemble pâtit des inégalités entre les sexes » (Commission de la condition de la femme des Nations Unies « Rôle des hommes et des garçons dans l'égalité entre les sexes : Conclusions concertées », 12 mars 2004, p. 1). Faire des

hommes et des garçons des acteurs de l'égalité des sexes permet de contribuer directement à l'élimination de la discrimination, et notamment de la violence à l'égard des femmes.

Dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, l'autonomisation des femmes et des filles et la protection de leurs droits comptent clairement parmi les points essentiels des objectifs de développement durable. La plus grande place accordée à ces droits dans ce programme mondial illustre bien combien il importe de « transformer les facteurs structurels qui sous-tendent la persistance généralisée des inégalités hommes-femmes, de la violence sexospécifique, de la discrimination et de l'inégalité des progrès du développement entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons » (Équipe spéciale du système des Nations Unies sur le programme de développement pour l'après 2015, « Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous : Rapport au Secrétaire général », 2012, pp. 34-35). Il apparaît clairement que le système des Nations Unies, fort des enseignements des expériences passées, a pris toute la mesure du rôle essentiel que revêt une approche plus complète aux niveaux mondial, régional et national et entend ainsi par le biais de ce programme élaborer une approche cohérente au niveau du système permettant aux gouvernements et autres parties prenantes de mettre en œuvre un ensemble d'objectifs appropriés pour l'après 2015. Nous sommes convaincus que le programme de développement pour l'après-2015 n'appelle pas une formule universelle mais qu'il convient, au contraire, d'avoir recours à des cibles spécifiquement adaptées aux conditions et aux priorités nationales et infranationales.

La Fondation Marangopoulos pour les droits de l'homme se réjouit que. – contrairement aux objectifs du Millénaire pour le développement, dans lesquels seul le niveau d'instruction servait d'indicateur pour évaluer l'égalité entre les sexes – l'objectif de développement durable 5 ne se limite pas à ce critère mais propose en sus huit indicateurs phares, tels que la prévalence des femmes ayant subi des violences physiques au cours d'une période donnée, la participation des femmes à l'élaboration des politiques régionales ou nationales, les cas de mariages précoces ou autres pratiques traditionnelles préjudiciables, la proportion de femmes travaillant dans des conditions difficiles, le pourcentage d'affaires de violences sexuelles et sexospécifiques ayant fait l'objet d'une enquête ou d'une condamnation, entre autres.

Attentive au fait que la violence sexospécifique demeure l'un des obstacles majeurs à l'égalité des sexes, la Fondation Marangopoulos pour les droits de l'homme a récemment lancé une campagne en faveur de la ratification par la Grèce de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, aussi appelée Convention d'Istanbul, laquelle est entrée en vigueur en août 2014. Ladite Convention est le premier instrument juridiquement contraignant à fournir un cadre juridique complet à même de protéger les femmes des actes de violence et de prévenir, réprimer et éradiquer toutes formes de violences à leur encontre. L'intérêt de la Convention réside par ailleurs dans le fait qu'elle prévoit un mécanisme international de suivi de sa mise en œuvre au niveau national.

Il est par conséquent de la plus haute importance que les hommes et les garçons prennent part – par le biais de réseaux, de campagnes d'information ou de programmes de formation par les pairs – à des initiatives constructives visant à

éliminer les stéréotypes sexistes traditionnels qui sont, entre autres facteurs, à l'origine de la violence faite aux femmes.

À cet égard, nous reconnaissons sans réserve le rôle crucial que jouent l'éducation et les programmes de sensibilisation à la parité pour parvenir à l'égalité des sexes. L'élaboration et la mise en œuvre de programmes pour accélérer les changements socioculturels en faveur de l'égalité des sexes – en particulier au moyen de l'éducation et de l'enseignement, y compris la formation professionnelle et la formation continue – ainsi qu'à modifier les conceptions et les comportements traditionnels vis-à-vis des rôles attribués aux hommes et aux femmes permettront de parvenir progressivement à une participation pleine et égale des femmes à la vie de la société.

En cette période décisive, il importe de souligner les défis majeurs auxquels la communauté internationale sera confrontée lors de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. À l'orée du programme de développement durable pour l'après-2015, l'égalité des sexes et la tolérance zéro vis-à-vis de la violence sexospécifique restent des objectifs à concrétiser. La Fondation Marangopoulos pour les droits de l'homme estime cependant qu'il convient d'attirer l'attention sur la question de l'autonomisation des femmes – laquelle est étroitement liée à l'égalité des sexes, mais sans s'y limiter – puisqu'elle concerne non seulement la condition des femmes par rapport à celle des hommes, mais aussi la maîtrise qu'a la femme de sa propre vie et de ses perspectives, ainsi que son rôle grandissant en matière de décisions économiques, sociales et politiques.

La Fondation Marangopoulos pour les droits de l'homme invite la Commission de la condition de la femme à adopter les mesures qui suivent – tout en insistant sur la nécessité d'y associer les hommes et les garçons afin d'obtenir des résultats concrets – et à faire évaluer leur mise en œuvre par l'ensemble des acteurs, gouvernementaux, intergouvernementaux et non gouvernementaux, dont ceux du secteur privé :

- Rappeler les liens étroits entre l'élimination des stéréotypes traditionnels envers les femmes et l'égalité des sexes : seule la lutte contre ces stéréotypes, à tous les niveaux de la société, et notamment par l'intermédiaire des médias et de politiques de promotion, permettra des avancées en la matière;
- Rappeler que l'autonomisation économique et sociale des femmes est indispensable pour leur indépendance, particulièrement dans une période où les femmes – et les enfants – sont les premières victimes des politiques d'austérité drastiques dans les pays développés;
- Promouvoir l'éducation et les programmes de sensibilisation à la parité, lesquels, associées aux mesures précitées, peuvent contribuer à réduire significativement la violence à l'égard des femmes et conduire sur le long terme à l'élimination de toute forme de discrimination à leur égard.